

Correze_Ouverture

Une requête en révision envisagée pour l'affaire Lafarge

Plus de 170 ans après la condamnation de Marie Lafarge pour avoir assassiné son mari à l'arsenic, les descendants de celle dont Flaubert s'est inspiré pour Madame Bovary songent à faire réviser son procès. Au XIXe siècle, la famille de Marie-Fortunée Capelle la contraint à un mariage avec un rustre corrézien, Charles Lafarge. Celui-ci, un homme violent, ne la rend pas heureuse. En décembre 1839, la jeune épouse expédie un gâteau à son mari resté à Paris. La pâtisserie, faite avec du lait non pasteurisé, voyage durant trois jours entre la Corrèze et Paris. Après avoir mangé la friandise (on ignore s'il s'agit de celle confectionnée par sa femme), Charles tombe gravement malade. Rentré en Corrèze en janvier, il y décède. La police perquisitionne alors le domicile des Lafarge, à Beyssac, près de Pompadour, et y découvre de l'arsenic. Marie Lafarge explique que le poison vise à empoisonner les rats qui

envahissent la bâtisse. Mais le procureur du Roi se range aux arguments de sa belle-mère et de son homme de confiance qui affirment de concert que Charles Lafarge a été empoisonné. À 23 ans, l'épouse est traduite devant les assises. « Ce procès a énormément marqué les esprits, Marie Lafarge a soulevé les passions par sa défense », raconte Édouard de Lamaze, avocat et descendant de la famille Lafarge. À l'issue du procès, l'accusée est condamnée aux travaux forcés à perpétuité, peine commuée en détention à perpétuité. Aujourd'hui, les descendants de la veuve estiment que « le doute persiste encore ». « Sur les 80 livres qui ont été écrits sur cette affaire, tous se terminent par une interrogation ou par un doute », synthétise M. de Lamaze, convaincu que son aïeule, « a pâti du climat politique qui lui était défavorable ». « Nous avons réuni suffisamment d'éléments nouveaux pour

rouvrir le dossier », assure de son côté le président de l'association Marie Lafarge, Michel Gâche. « D'abord, détaille-t-il, les expertises de l'époque n'ont aucune valeur scientifique. Ensuite, nous avons retrouvé le témoignage écrit d'une cousine et confidente de Marie, qui accrédite la thèse d'un complot dirigé par le valet des époux ». À l'occasion d'une assemblée générale fin mars à Tulle, l'association et M. de Lamaze décideront s'ils déposent ou non une requête devant la commission de révision. Il faudra attendre des mois, voire des années, avant un éventuel procès en révision.